AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib096-DE en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib096



Délibération n°2024/096

Date d'envoi convocation: 27/06/2024

Nombre de conseillers

En exercice: 75 Présents: 51 Absents: 29

- dont suppléés : 5

- ayant donné pouvoir : 13

Votants: 64

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Marolles-les-Braults.

Présents:

CHAILLOU Géraldine, FONTENAY Vincent, MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, BOULAY-BILLON Sylvie, COUDER Michel, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURAISIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, ETIENNE Jean-Michel, MARCADÉ Arlette, PLESSIX Sandrine, DEROYE Christelle, GARNIER Anne-Marie, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, TOUZARD Olivier, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, MORIN Claude, GODIMUS Jean-Luc, DUBREUIL Sylvie, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, FORTIN Pierre, RICHARD Philippe, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, COLIN Serge, BOURMAULT André (suppléant), GODMER Joël (suppléant), Gérard LANTENOIS (suppléant), DENDELEUX Michel (suppléant), FRENEHARD Bruno (suppléant)

Absents excusés:

- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAILLOU Géraldine
- MAUTIN Guillaume donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à LEMONNIER Thierry
- AMBROIS Katia donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- HASTAIN Mélanie donnant pouvoir à FORTIN Pierre
- EVRARD Gérard donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- BELLUAU Francis donnant pouvoir à GARNIER Anne-Marie
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- AUBRY Geneviève donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- CHALM GOUIC Jocelyne donnant pouvoir à RICHARD Philippe
- VOVARD Dominique donnant pouvoir à DUBREUIL Sylvie
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- COSME Guy donnant pouvoir à TISON Gaëlle
- CORNUEIL Didier remplacé par BOURMAULT André suppléant
- MENAGER Fabienne remplacée par GODMER Joël suppléant
- MULOT Jean remplacé par FRENEHARD Bruno suppléant
- DUTERTRE Annick remplacée par Gérard LANTENOIS suppléant
- CRINIER Loïc remplacé par DENDELEUX Michel suppléant
- CECONI Nadine, BOTTRAS Thierry, SEILLE Bernard, LOISEAU Christophe, CHAMPCLOU Pascal, MICHEL Bernard

Absents:

BASSELOT Patrice, ANDRY Virginie, FROGER Barbara, ORY Margaux, DELAUNAY Jérôme,

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib096-DE en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib096



Communauté de Communes

Délibération n°2024/096

> FINANCES: AVENANT CONVENTION DEPARTEMENTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES 2022/2025

Vu la délibération n° 2023/071 du 30 mai 2023 approuvant les modalités de la convention d'investissements durables 2022-2025 intervenant avec le Département,

Vu la délibération n° 2024/007 du 8 février 2024 augmentant l'enveloppe allouée à l'extension du cabinet médical de Beaufay,

Vu la délibération n° 2024/084 du 30 mai 2024 sollicitant une subvention au titre du Fonds Départemental Santé,

Dans la convention d'investissements durables 2022-2025 conclue avec le Département sont soutenus les projets suivants :

- La requalification urbaine du site Saint Paul pour les phases d'études préparatoires (montant de la subvention de 174 674 €);
- Le renforcement de l'offre de santé avec les installations à la MSP de Marolles les Braults (montant de la subvention de 24 000 €);
- L'amélioration des conditions d'accueil dans les déchèteries (montant de la subvention de 16 000 €).

Le projet Saint Paul ayant été différé los du vote du budget, dans l'attente d'un nouveau plan de financement avec nos partenaires (DRAC, Région, Département), il est proposé de substituer à ce projet l'extension de la maison médicale de Beaufay. Par ailleurs, cette réaffectation facilitera la capacité d'investissement de la Communauté de communes pour l'extension de la MSP de Marolles-les-Braults et la construction d'une MSP à Bonnétable.

Le plan de financement initial de l'extension de la maison médicale de Beaufay était le suivant :

Estimation opération : 421 000 €HT, dont 354 000 €HT de travaux.

Financement:

o DETR: 105 000 €

Fond Départemental Santé : 50 000 €
Communauté de communes : 266 000 €

Suite aux modifications du projet demandées pour pouvoir accueillir un cabinet de dentistes, l'équipe d'architecture a estimé les travaux à 405 000 €HT avec 2 options pertinentes (l'installation d'une pompe à chaleur sur la totalité de la surface et le remplacement des appareillages et luminaires) pour un montant complémentaire de 44 500 €HT, soit un montant total de travaux estimés à 449 500 € et une opération totale ainsi estimée à 527 000 €HT.

La subvention de la convention d'investissements durables 2022-2025, pouvant être cumulée avec le Fonds Département Santé, permettrait d'optimiser le plan de financement de la manière suivante :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib096-DE

en date du 12/07/2024; REFERENCE ACTE : 040724delib096

Délibération n°2024/096

Estimation opération : 527 000 €HT, dont 449 500 €HT de travaux.

Financement:

o DETR: 105 000 €

o Fond Départemental Santé: 50 000 €

o Investissements durables 2022-2025 : 174 674 €

o Communauté de communes : 197 326 €.

Le Président demande au conseil de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- APPROUVE les modifications financières des projets inscrits dans la convention d'investissement durable 2022-2025 proposée par le Département de la Sarthe, en y intégrant le projet d'extension du cabinet médical de Beaufay;
- APPROUVE le projet et le nouveau plan de financement proposés ci-dessus ;
- SOLLICITE le Département pour inscrire dans la convention d'investissement durable les modifications cidessus;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant à cette convention à intervenir avec le Département de la Sarthe et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédérid BEAUCHEF